

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 28 MAI 2014



Nombre de délégués en exercice : 30 titulaires

Nombre de membres votants : 30

Titulaires présents : 26

Titulaires représentés : 4

Procurations : 2

L'an deux mille quatorze, mercredi 28 Mai à 18 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain, après convocation légale, s'est réuni à Bessières en séance plénière.

Délégués titulaires présents :

CC du Canton de Cadours :	M. DULONG D.
CC des Coteaux du Girou :	Mrs CUJIVES D., DUTKO H., GRANDJACQUOT D., ROUMAGNAC L., VINTILLAS E.
CC du Frontonnais :	Mrs CAVAGNAC H., DUPUY D., GALLINARO A., Mme MOURRIER Ch., Mrs NADALIN D., PETIT Pa., PETIT Ph., VASSAL J-P.
CC de Save et Garonne :	M. AUZEMERY B., Mme AYGAT Ch., Mrs BOISSIERES J., ESPIE J-C., JANER G., LAGORCE P., MELIET J-J, MOIGN J-L.
CC Val'Aïgo :	M. LAVIGNOLLE V., Mme NARDUCCI I., Mrs OGET E., SALIERES J-L.

Délégués titulaires représentés :

CC du Canton de Cadours :	M. CLUZE A. par M. GAUTIER Ph. (suppléant)
CC des Coteaux du Girou :	M. CALAS D. par M. ROUMAGNAC L. (pouvoir)
CC du Frontonnais :	M. PAPILLAULI P. par M. AUSSEL E. (suppléant)
CC Val'Aïgo :	M. REBEX N. par M. OGET E. (pouvoir)

Aucun délégué titulaire absent

Assistaient en outre :

Délégués suppléants : CC des Coteaux du Girou : Mrs ANJARD N. et BERSIA A-G. ; M. GENEVE J-L Excusé ; CC du Frontonnais : M. BRUN D. ; CC de Save et Garonne : M. OUSTRI C., Mmes VOLTO V. et ZUCHETTO G. ; CC Val'Aïgo : Mrs ROUX D. et SABATIER R.

Autres : Maire de Gémil : M. BAUDOU N. ; Conseillers Généraux : Mme VOLTO V., Mrs LAUR A., ROUDIERE Cl. Mme CABESSUT Gh. Excusée

VOTANTS : 30

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n° 2014/ 7

Objet : Détermination du nombre de Vice-présidents et des autres membres du Bureau du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain

VU l'arrêté préfectoral du 8 juin 2006 portant création du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain,

VU sa délibération n° 2014/ 5 de ce jour portant installation du Comité syndical dudit syndicat,

VU sa délibération n° 2014/ 6 de ce jour portant élection du Président du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain,

VU l'article 7 des statuts dudit syndicat, et conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Comité syndical, à l'unanimité,

SOUS LA PRÉSIDENCE de Monsieur Philippe PETIT, Président,

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président,

DÉCIDE, après en avoir délibéré,

Article 1er : **DE CRÉER** un poste de Vice-président par Communauté de communes, hormis celle d'origine du Président, à savoir la Communauté de communes du FRONTONNAIS, soit quatre postes de Vice-présidents.

Article 2 : **DE CONSTITUER** le Bureau comme suit :

- le Président et les 4 Vice-présidents, membres titulaires représentant les cinq Communautés de communes,
- un membre titulaire et un membre suppléant supplémentaires par Communauté de communes,

soit dix membres titulaires et cinq membres suppléants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signés au registre les membres présents.

Pour copie conforme,

Date de la convocation :	22/05/2014
Date d'affichage :	22/05/2014
Certifié exécutoire le :	11/06/2014
Affichée le :	11/06/2014




Philippe PETIT
Président